

TARIFS au 1er JANVIER 2017

Dépôt de pièces :

- Dépôt de pièces non tarifé 200 € HT

Expertise immobilière :

- Simple avis de valeur par bien 150 € HT
- Expertise de biens en copropriété (par lot principal) 250 € HT
- Expertise maison individuelle 300 € HT
- Expertise immeuble entier 500 € HT
- Expertise de locaux commerciaux 500 € HT
- Expertise de locaux à usage de bureaux 500 € HT
- Interrogation de la base BIEN ou PERVAL uniquement 100 € HT

Copropriété :

Rédaction projet PV d'assemblée générale 150 € HT

Honoraires de négociation immobilière :

- tranche de 0 à 60 000 € 6,00 % HT
- au-dessus de 60 000 € 3,00 % HT
avec un minimum de perception de 1 500 € TTC

Droit des affaires :

Cession de fonds de commerce 2 % HT du prix avec minimum de 1 600 € HT
Cession de fonds de commerce (avant contrat) 350 € HT
Cession de droit au bail 1 600 € HT
Cession de bail (avant contrat) 300 € HT
Renouvellement de bail 1 500 € HT
Cession de parts
Cession de parts (avant contrat)
Constitution de société autre que par apports immobiliers 800 € HT
Projet rédaction PV d'assemblée générale 150 € HT

Certification de signature :

- Certification de signature 50 € HT
- Légalisation de signature (apostille) 100 € HT

Succession :

- Règlement de factures postérieures au décès 20 € HT par facture
- Résiliation de contrat 20 € HT par contrat
- Démarches et déclarations sociales ou fiscales en vue d'obtenir le bénéfice d'une assurance-vie (à condition d'être en possession de l'ensemble des éléments nécessaires) 200 € HT par contrat
- Formalités de renonciation à succession (par renonciation) 200 € HT
- Conseil rédaction testament 100 € HT

Compte de répartition (sur la valeur de l'actif brut)

De 0 à 100 000 €	500 € HT
De 100 000 à 200 000 €	1 000 € HT
Au-delà de 200 000 €	0,75% HT

Patrimoine :

- Etablissement déclaration ISF à condition d'être en possession de l'ensemble des éléments et documents nécessaires	500 € HT
- Etablissement déclaration IRPP à condition d'être en possession de l'ensemble des éléments et documents nécessaires	250 € HT
- Convention de quasi-usufruit	500 € HT

Frais de déplacement :

Déplacement extérieur à un acte	150 € HT
---------------------------------	----------

Consultations :

- Honoraires de consultation	350 € HT de l'heure
- Consultation CRIDON	250 € HT

Calculs financiers et projections :

- Calcul de plus-values immobilières	100 € HT
- Calcul de rente viagère	100 € HT
- Calcul de droit d'usage et d'habitation	100 € HT
- Calcul d'usufruit (fiscal/économique)	100 € HT
- Calcul d'indexation	100 € HT
- Projection partage (Indivision/communauté /succession)	150 € HT

TVA en sus au taux de 20%

**AUCUNE REMISE SUR LES HONORAIRES OU EMOLUMENTS TARIFES NE
SERA APPLIQUEE**